

PROCÈS VERBAL du Conseil Municipal
Du jeudi 2 mars 2023 à 18 h 00
Salle Romain Rolland

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Étaient présents : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Gilles TEXIER, Alain MAGNIEN, Louisette DUQUE, Roland GATEAU, Nicole FAULE, Alain DEDIANNE, Sophie MEFTAH, Zaraa DIMPRES, David DAPOIGNY, Nicole LOISEAU MONFOURNY, Muriel CHRETIEN-BRION, Loïc BOICHE, Caroline LAMY, Odile MAILLARD, Dominique MECHIN et Julien GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Valérie TAUPENOT-MUGNIER, Dominique GIRAULT, Kabboura EL MOTTAKI-CAVALLI, Mickaël DEDIANNE et Marcel SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Isabelle CIUDAD-KADI, Nicolas BOURDOUNE, David DAPOIGNY, Alain DEDIANNE et Julien GUIBERT.

Étaient excusés : Rémi CHOLET, Véronique LEPINASSE, Ruddy PARDANAUD et Michel CARVOYEUR.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : Sophie MEFTAH.

Lecture du Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 1^{er} février 2023 par Madame MEFTAH.

❖ Vote du Procès-verbal : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, je souhaiterais et je pense que vous allez vous associer à la démarche, faire une déclaration concernant le décès de M. Bernard BARDIN, Maire de Clamecy pendant 31 ans.

Bernard BARDIN nous a quitté le 3 février 2023. C'est une grande figure de la Nièvre, où il vécut et qui fut le lieu tant de sa carrière professionnelle que politique qui vient de nous quitter. Qui était-il ? Il est né le 2 août 1934 à Cervon (Nièvre). Après la guerre, il s'est installé à Clamecy à la gendarmerie située alors rue de la Gravière. Enfant du territoire, il fit sa scolarité à Clamecy et s'est marié à Armes en 1956.

Il entre à l'École Normale de Moulins en 1951. Il était alors responsable de sa promotion. Parallèlement à ses études, il pratique plusieurs sports, le rugby, le foot, l'athlétisme, et s'essaie en même temps au théâtre et à la poésie. En 1954, il occupe son 1^{er} poste d'instituteur, en charge d'une classe unique à Trucy l'Orgueilleux puis, de 1958 à 1961, il est nommé instituteur à Clamecy. De 1961 à 1981, il exercera en tant que professeur de mathématiques et de sciences physiques au Collège d'Enseignement Général puis au Collège de la Ferme Blanche à Clamecy.

Sur le plan militaire, il effectue en 1955 son service militaire dans les Chasseurs Alpains à Chambéry, participera en 1956 à la campagne d'Algérie puis à celle du Maroc en 1957 comme lieutenant. Il sera ensuite Capitaine de réserve.

Sa carrière politique a été totalement dédiée à la Nièvre. Élu en 1971 Conseiller Municipal, il fut de 1972 à 1977 Adjoint au Maire de Clamecy puis Maire de 1977 à 2008. Parallèlement et à l'échelle

départementale, il fut dès 1976 Conseiller Général du Canton de Clamecy, puis de 1981 à 1987 Vice-Président du Conseil Général de la Nièvre pour ensuite en devenir le Président, ce jusqu'en 2001. Suppléant du député François Mitterrand en 1981, il remplace celui-ci du fait de son élection en tant que Président de la République et occupe jusqu'en 1993 le poste de Député de la 3^{ème} circonscription de la Nièvre Clamecy – Château Chinon. Enfin, précurseur dans l'âme, il fut le père fondateur de la 1^{ère} Communauté de Communes de la Nièvre, la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne, qu'il a présidé de décembre 1992 à mars 2001.

Il a marqué durablement la vie de la cité sous différents aspects et l'a durablement transformée, lui permettant ainsi de rester un pôle majeur de centralité. Nous lui devons un équipement ambitieux et d'envergure, la salle polyvalente, équipement à la fois culturel et sportif pouvant accueillir plus de 1 200 personnes, équipement qu'encore aujourd'hui de nombreux territoires nous envient et qui reste à la fois particulièrement fonctionnel et moderne, et la création de l'ensemble du quartier du pré Leconte avec son étang en cœur de ville. La création du premier secteur sauvegardé de la Nièvre, aujourd'hui secteur patrimonial remarquable, en 1985 mais aussi, en tant qu'amoureux des savoirs, la transformation de la bibliothèque en médiathèque que François Mitterrand vient inaugurer en 1987 ainsi que la rénovation et l'agrandissement du musée entre 1996 et 2005.

Enfin, soucieux à chaque instant du développement économique de notre territoire dans une période où la désindustrialisation était de mise, il a su mener les actions nécessaires pour favoriser les implantations d'industries et ainsi soutenir l'emploi local, qu'il s'agisse des pneus Laurent installés dans la zone d'activité à l'époque mais aussi et surtout accompagner le développement d'une entreprise majeure de l'agro-alimentaire, en permettant la création et l'installation de la nouvelle usine Jacquet 2000 qui venait compléter l'usine Helder.

Limagrain, (Jacquet Helder) est aujourd'hui l'un des principaux employeurs de notre territoire et participe encore aujourd'hui de notre attractivité. Nous le devons sans conteste à Bernard Bardin.

Enfin, ceux qui l'ont fréquenté au quotidien retiendront de lui le fait qu'il était un homme discret et modeste, un élu qui restait humble et privilégiait la proximité en même temps qu'un grand amoureux de l'art, de ses concitoyens et de son territoire.

Je vous demande maintenant et en son honneur de vous lever afin qu'ensemble nous observions une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Bernard BARDIN.

Monsieur le Maire sollicite l'ajout de deux points urgents et d'actualité à l'ordre du jour :

- Subvention au CCAS
- Motion concernant la Dotation Horaire Globale (DHG) du Lycée Romain Rolland.

❖ Vote : Unanimité.

FINANCES :

- **Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 – Budget général**

N. FAULE : Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) permet d'orienter et de débattre des orientations budgétaires de la collectivité ainsi que des engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la fiscalité locale et la structure de la dette. Le ROB est obligatoire pour les communes

de plus de 3 500 habitants et doit intervenir dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif et lors d'un Conseil Municipal distinct.

Le contexte économique :

L'année 2022 se caractérise principalement par 3 éléments :

- Le choc géopolitique majeur incarné par la guerre en Ukraine,
- La crise énergétique caractérisée par la flambée des prix de l'énergie,
- L'envolée de l'inflation à l'échelle internationale.

Partout dans le monde, les Banques Centrales imposent un resserrement monétaire, principalement caractérisé par une hausse des taux d'emprunt. L'objectif est d'affaiblir la demande afin de contraindre l'offre à la baisse.

Le continent européen est durement touché par ces crises, du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et aussi de sa dépendance à l'énergie russe. Afin de contrer la vague inflationniste, les gouvernements européens sont nombreux à déployer des actions envers les ménages, les entreprises et les collectivités par des boucliers tarifaires.

Dans le territoire national, des aides massives ont permis de limiter l'inflation. Les principales mesures de la Loi des Finances en 2023 figurent dans la note de synthèse. Parmi celles-ci, nous notons :

- La hausse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), une ressource importante pour les recettes de fonctionnement des collectivités locales.
- La prolongation du bouclier d'inflation en 2023, qui aide, même s'il ne recouvre pas toutes les dépenses.
- La création d'un fonds vert pour financer les projets de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.
- La suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

2023 est aussi la dernière année d'utilisation de la nomenclature M14 qui sera remplacée par la nomenclature M57.

Pour Clamecy, l'année 2022 a été marquée par une inflation record. Les dépenses d'électricité ont augmenté de 200 % malgré notre appartenance au groupement de commande du SIEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Électricité et d'Environnement de la Nièvre) qui a cependant permis de limiter ces hausses. L'augmentation du point d'indice a également pesé sur la masse salariale. Côté recettes, plusieurs bonnes surprises, comme une bonne vente de bois en fin d'année. Nous avons également eu de bons résultats concernant les recettes du musée, du cinéma et du camping.

Pour l'investissement, 2022 a vu l'achèvement de plusieurs programmes de travaux importants dont le gymnase de la Tambourinette, le déploiement de la vidéoprotection, la plage de la Tambourinette, la création d'une charte graphique ou le lancement du nouveau site Internet de la Ville. D'autres projets sont en cours de réception, notamment la rénovation de la guinguette d'ici la fin du mois.

Des programmes courants ont aussi été menés à bien comme les travaux sylvicoles, permettant à Clamecy d'avoir des recettes lors de la vente de bois ; et des interventions sur nos bâtiments communaux.

L'exercice 2022 se termine avec un excédent de fonctionnement, fruit d'une gestion rigoureuse des dépenses courantes en collaboration avec l'ensemble des chefs de service. Le résultat net est d'environ 270 000 € en section de fonctionnement. Nous intégrons les RAR (Restes À Réaliser), puisque nous intégrons le résultat par anticipation cette année. Ils sont conservés à hauteur de 1 715 562,66 euros en dépenses et de 1 795 349,26 euros en recettes.

Le budget primitif 2023 répond aux orientations générales suivantes :

- Maintien des taux d'imposition après la baisse d'un point de la TFB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties) réalisée en 2021 ;
- Maîtrise les consommations d'énergies ;
- Amélioration du cadre de vie et l'attractivité de la Ville côtés tourisme et économie ;
- Poursuite de l'activité des citoyens dans l'activité municipale.

N. BOURDOUNE : Dans le document transmis, les 2 dernières pages sont consacrées à la prise de notes pour permettre de faire des économies de papier.

J. GUIBERT : Concernant les hausses des tarifs de l'énergie, il s'agit d'un alignement sur le prix du marché européen. La France ne veut pas sortir de ce marché régulé, contrairement à 2 pays, l'Espagne et le Portugal. Ce sont les pays où l'énergie est la moins chère. Il faut le rappeler. La France ne veut pas le faire alors que cela permet de donner de l'air aux citoyens.

Le gaz a explosé. Jusqu'à il y a peu, il était acheté aux Russes en passant par un intermédiaire, la Turquie, ce qui augmente les prix. Je rappelle cette information afin d'expliquer la hausse de nos dépenses de gaz (200 000 €). Cette hausse est également due au choix de la France de faire une guerre économique au niveau des politiques européennes ou des embargos décidés.

N. BOURDOUNE : Il s'agit d'une contrainte venant d'une gestion au niveau international et européenne venant de problématiques liées à un conflit entre la Russie et l'Ukraine. Pour notre commune, nous bénéficions d'un bouclier tarifaire minorant l'impact de ces hausses qui frappent l'ensemble des concitoyens, en espérant que le conflit cesse.

N. FAULE : Nous allons commencer par les dépenses et recettes de fonctionnement.

Les dépenses prévues s'élèvent à 7 627 500,00 € qui se déclinent ainsi :

- Charges à caractère général (poste 011) : 2 500 000,00 € recouvrant le gaz, l'électricité, l'entretien de voirie ou la mise en place de régies.
- Charges de personnel (012) : 3 970 000,00 € qui s'explique par le point d'indice ainsi que l'embauche et la formation d'un nouveau policier municipal.
- Atténuation de charge (poste 014) : 68 000,00 €, qui est un montant modulable en cours d'année.
- Autres charges de gestion courante (poste 65) : 770 000,00 € avec le passage au logiciel M57 et la migration vers le nouveau serveur.
- Charges financières (poste 66) : 96 000,00 € correspondant aux intérêts des emprunts.
- Charges exceptionnelles (poste 67) : 3 500,00 € pour la régularisation de la part de la Trésorerie.
- Opérations d'ordre (poste 042) : 220 000,00 € pour les opérations comptables en dépenses de fonctionnement et qui se retrouvent dans les recettes d'investissement.

Il n'y a aucune dépense imprévue (poste 022) et aucun virement à la section d'investissement (poste 023). La section d'investissement est équilibrée, ce qui nous permet de garder notre excédant de la section de fonctionnement.

J. GUIBERT : Nous savons actuellement qu'il n'y a plus d'effectif de police municipale sur la commune. Clamecy est en train d'embaucher un policier municipal.

N. FAULE : C'est un projet actuel, puisque nous ne pouvons pas nous passer de police municipale. Monsieur le Maire vous l'expliquera sans doute mieux que moi.

N. BOURDOUNE : Nous avons 2 postes au tableau des effectifs. L'offre est en cours pour un poste, l'autre étant pourvu. Nous avons reçu quelques candidatures. Nous ne voulons pas nous tromper et obtenir le profil qui a l'ensemble des compétences et appétences pour la fonction. Nous sommes impatients d'accueillir un policier municipal afin que ce service fonctionne. Il est à noter que des élus ainsi que le Maire peuvent être habilités à verbaliser les citoyens indécents quant aux règles du vivre ensemble à Clamecy.

J. GUIBERT : J'aurais aimé une création de poste. Un seul policier ne pourra pas intervenir sur la délinquance en plus d'effectuer des tâches administratives. Il faudrait aussi se poser la question de les équiper à l'avenir avec un minimum d'équipement : une matraque ou d'un spray au poivre. Au même titre que la prévention de la délinquance, le traitement de celle-ci est aussi une de leurs missions, même si c'est le rôle de la gendarmerie. En tant que Maire, vous ne pouvez pas remplacer cette mission. Il faut un vrai effectif de police sur la commune. La délinquance ne baisse pas. Nous voyons régulièrement dans la presse des vols de véhicules, des cambriolages, des larcins et autres dégradations. Il est important d'y mettre fin par la prévention, mais aussi l'intervention.

N. BOURDOUNE : La presse s'en fait le relais, mais nous nous basons sur les statistiques de la gendarmerie, effectuées tous les ans, pour juger. Depuis qu'il y a une police municipale à Clamecy, celle-ci n'a pas eu à faire usage de violence ou d'utilisation de moyens de défense quel qu'il soit, à ma connaissance. Ce n'est pas la problématique qui fait l'attractivité de ce poste.

Un certain nombre de policiers ne sont pas armés en Angleterre et cela se passe plutôt bien. Il y a un parcours de formation pour gérer les conflits. Le poste existe déjà. Il n'y a pas besoin de le créer, mais de le pourvoir et l'adapter lors d'un Conseil Municipal au grade de la personne en fonction de son ancienneté ou de le former. Celle-ci dure 6 mois pour un gendarme ou 4 mois pour être garde-champêtre. Nous prendrons cette formation en charge si la personne ne vient pas de la police municipale.

O. MAILLARD : Par rapport à ce ROB, il manque de détails. Je n'ai pas trouvé l'épargne. J'ai trouvé une augmentation des dépenses de 432 000 € pour 2023. Ces dépenses supplémentaires seraient compensées par un excédent de 775 000 €.

Je voulais savoir si cet excédent correspond au transfert de la compétence de l'école de musique ou de la fermeture du grand bassin. À quel moment va-t-elle être réouverte et si la pièce était livrée depuis mars 2022 ?

Pour les charges à caractère social, j'ai calculé 696 € par habitant contre 566 € par habitant en 2022, soit une augmentation de 32 % des dépenses totales.

Les charges de personnel représentent 52 % des dépenses, soit près de 4 millions d'euros. J'ai calculé que cela faisait 1 105 € par habitant, contre 992 € par habitant en 2022.

Les charges financières sont stables avec les 4 emprunts indexés sur le Livret A.

Pour la section d'investissement, j'ai remarqué qu'une somme de 40 180 € avait été budgétée en 2022. Cette année, vous dites que l'investissement est équilibré.

N. BOURDOUNE : Il me semble que nous n'avons pas encore abordé l'investissement. Les propos liminaires avant la présentation du budget ont été tenus. La présentation de Mme FAULE concernait uniquement le budget de fonctionnement.

O. MAILLARD : Merci de répondre à ma question lors de l'investissement.

N. FAULE : Il n'y a pas de virement à la section d'investissement, car il s'équilibre.

Je vais aborder les recettes de la section de fonctionnement. Le total est de 8 210 000,00 € répartis comme suit :

- Atténuation de charges (poste 013) : 175 000,00 € correspondant aux indemnités journalières de la Sécurité sociale.
- Produits des services (poste 70) : 620 000,00 € de ventes de bois, les recettes du cinéma ou autres.
- Impôts et taxes (poste 73) : 3 960 000,00 € qui fait suite à l'étude de l'état de fiscalité 1288 M, communiqué en fin d'année, est la base de ce calcul puisque nous avons décidé de ne pas changer nos taux.
- Dotations, participations (poste 74) : 2 340 000,00 € venant principalement du bouclier fiscal.
- Autres produits de gestion courante (poste 75) : 140 000,00 € qui viennent des loyers que nous touchons.
- Produits exceptionnels (poste 77) : 145 000,00 € correspondant aux ventes.
- Opérations d'ordre : 55 000,00 € qui sont des reprises de subventions. Comme ce sont des opérations comptables, nous les retrouverons dans les dépenses d'investissement.
- Excédent reporté (poste 002) : 775 000,00 €.

Ce prévisionnel repose sur le résultat habituellement affecté au Budget Supplémentaire. Cette année, cette reprise anticipée du résultat au Budget Primitif permet une vision plus exhaustive du budget en début d'exercice.

N. BOURDOUNE : Je souhaite d'abord compléter la réponse concernant les interrogations de Mme MAILLARD. Il me semble important d'expliquer plusieurs points :

- L'augmentation des charges du personnel vient de l'augmentation du point d'indice en 2022 sur 6 mois. En 2023, elle concerne l'ensemble de l'année budgétaire.
- Pour les charges sociales, je souhaiterais que vous puissiez préciser ce que vous entendez dans ce terme.

O. MAILLARD : Les charges à caractère général, poste 011.

N. BOURDOUNE : Cette augmentation importante est liée aux dépenses de gaz en 2023 pour 200 000 €, tel qu'inscrit dans la note de synthèse. Il s'agit surtout du coût de l'énergie et des matières premières, soit les fournitures qui participent au fonctionnement normal de notre collectivité. Tout ceci nous impacte directement d'où cet exercice de gymnastique intellectuelle complexe pour ne pas augmenter l'impôt et maintenir la qualité de service tel que nous l'espérons afin de maintenir un budget équilibré.

La piscine est rouverte depuis ce lundi. Cela a été relayé par la page Facebook de la Ville et la presse. Si elle ne l'a pas fait, je l'encourage à le faire.

N. FAULE : En section d'investissement, le total des dépenses s'élève à 3 670 562,67 € décliné par :

- Opérations d'ordre budgétaire (poste 040) : 55 000,00 € correspondant aux opérations comptables.
- Remboursement de capital (poste 1641) : 400 000,00 € qui est en légère baisse puisque des emprunts arrivent à échéance cette année.
- Programmes d'investissement (poste 23) : 1 500 000,00 €.
- Restes à réaliser : 1 715 562,67 €. Nous intégrons par anticipation le résultat de cette année.

Tout en étant rigoureux dans notre gestion, nous faisons en sorte d'investir pour le bien de notre collectivité.

O. MAILLARD : Je note une différence dans le programme d'investissement par rapport à 2022. Je fais toujours la différence avec n-1. Nous sommes à 1,5 million d'euros, soit 2 millions de moins qu'en 2022. Je me demande s'il va y avoir un frein à l'attractivité pour Clamecy. J'ai aussi remarqué que vous empruntez 368 213 euros pour un remboursement du capital de 400 000.

Je n'ai pas vu les projets chiffrés. J'ai noté une revalorisation des berges de l'Yonne pour 2024, voire 2025, qui me paraît bien loin.

La guinguette est en chantier depuis 2 ans qui va être bientôt ouverte. Je trouve cette ouverture prochaine attractive pour Clamecy. Je souhaiterais pour cette guinguette une protection contre les dégradations. J'ai appris le recrutement d'un policier pour bientôt et je m'en félicite. Ce recrutement est bienvenu suite aux dégradations et tout ce que l'on a pu voir.

Par rapport à cette guinguette, les aménagements extérieurs ne sont pas réalisés. Je pense que ce sera dans les prochaines années.

Pour les projets non chiffrés, vous avez noté la restauration de l'église, place des promenades, la navette électrique, la baignade, la démolition de l'ancienne librairie, l'éclairage public, une régie agricole : est-ce que tout pourra être réalisé avec 1,5 million ?

Concernant l'encours de la dette, la Ville est endettée en 2023 à hauteur de 4 610 769. J'ai calculé, les emprunts représentent 1 284 € par habitant. L'extinction de la dette est estimée à 20 ans si aucun emprunt n'est fait avant 2023.

N. FAULE : Quelle est votre question ?

O. MAILLARD : J'ai juste fait un récapitulatif de ce que j'ai lu dans le ROB.

N. FAULE : En regardant bien, le programme d'investissement s'élève à 1 500 000 + 1 715 562,67 soit plus de 3 millions. Cela me semble suffisant pour Clamecy pour 2023. Nous allons faire en sorte de réaliser ces projets : la continuité de l'église de Bethléem, la guinguette sera réceptionnée à la fin de ce mois.

N. BOURDOUNE : Nous parlons bien de plusieurs millions d'euros pour l'investissement, ce qui permettra de traiter les dépenses telles qu'envisagées. Il s'agit de terminer des travaux, d'en commencer. Il peut y avoir des impacts sur plusieurs années. Est-ce un frein à l'attractivité ? Non, bien au contraire. Nous sommes sur des investissements maîtrisés, liés à notre capacité financière avec désendettement continu de la collectivité et une modernisation de ses infrastructures.

En ce qui concerne les berges de l'Yonne dont vous regrettez l'exécution tardive de la suite du programme, je suis tout à fait d'accord avec vous et le déplore. La 1^{ère} partie qui nous concernait était le port pour lequel Clamecy a pris en charge 86 % des travaux, le reste était à la charge de la CCHNVY (Communauté de Communes du Haut-Nivernais Val d'Yonne). Des tranches optionnelles existaient, qui concernaient le quai des plaisanciers, situé vers l'usine à gaz ainsi que le chemin des passerelles. Pour réaliser ces travaux, une opération curative de VNF (Voies Navigables de France) doit avoir lieu pour consolider le quai des plaisanciers, car les berges sont en mauvais état et VNF doit les restaurer. Pour le chemin des passerelles, VNF doit traiter les 2 déversoirs surplombés par les passerelles avant une intervention de la CCHNVY pour l'assainissement et de la commune pour l'aménagement des passerelles.

Nous sommes tributaires du calendrier ainsi que des moyens financiers octroyés par l'État à VNF pour réaliser ces travaux.

Pour le policier, les travaux de la guinguette se terminent. La livraison est prévue à la fin du mois ce qui va rajouter de l'attractivité à ce lieu, en complément des aménagements avant l'ouverture de la baignade (plongeoir aire de jeux, beach-volley). Nous espérons un policier qui ne sera pas dédié à la gestion de la Tambourinette mais pour toute la ville. La baignade sera surveillée par un maître-nageur

qui assure la sécurité des petits et grands baigneurs ainsi qu'au respect des lieux, qui est une mission annexe.

J. GUIBERT : Je voudrais revenir sur 4 points :

- La modernisation de l'éclairage est certainement en collaboration avec le SIEEEN.

N. FAULE : C'est la finition.

J. GUIBERT : Nous sommes contraints d'avancer rapidement et à marche forcée avec des factures qui explosent. Je sais que d'autres communes proches ont investi dans des panneaux solaires ou des LED. Ce sujet me semble urgent à faire avancer. Aujourd'hui, nous devons éteindre la lumière pour éviter que la facture explose.

- Pour la régie agricole, je réaffirme que l'on n'a pas fait dans le bon ordre : nous aurions d'abord dû favoriser l'installation de maraîcher sur le territoire et favoriser l'entrepreneuriat plutôt qu'une régie agricole.
- Pour la guinguette, une sécurisation humaine est impossible, une avec des caméras semble caduque à cause de l'extinction des lumières, mais une sécurisation avec une alarme, ce que vous avez sans doute prévu, ou avec de vrais rideaux métalliques. Le bâtiment est isolé et s'il est souvent visité, les tenanciers vont jeter l'éponge rapidement. J'ai lu dans le journal que vous avez peut-être trouvé quelqu'un. Vous avez aussi dit que nous serions associés à une commission de travail sur ce choix. J'ignore si cette commission est passée ou non, mais je n'ai pas vu d'invitation à ce sujet.
- J'ai vu la mise en place d'une navette, un projet intéressant prévu par les 3 listes. Nous manquons cependant de détails sur le cheminement de la navette, sa fréquence, le circuit, les horaires. Cela pourrait être intéressant car vous réduisez le nombre de places sur la place des promenades. Vous pourrez peut-être nous en dire plus à ce sujet.

N. BOURDOUNE : Nous avons déjà abordé le sujet de la régie agricole l'année dernière, pour le même sujet. Une démarche de recherche d'un maraîcher a été initiée lors de la mandature précédente, qui s'est révélée infructueuse. Nous voulons garantir une alimentation de qualité, donc maîtriser totalement la chaîne de production avec des légumes plantés en label bio et sans faire prendre de risque à qui que ce soit, notamment un privé qui prend un risque quand il investit. Nous enlevons aussi le paiement d'une différence de prix pour les légumes qui seront destinés aux cantines et nos enfants. Ils seront produits à prix coûtant et sans intermédiaire à rémunérer.

Concernant la Tambourinette, si vous allez sur le site vous vous rendrez compte de plusieurs choses. Toutes les parties vitrées sont protégées par des volets en bois qui isolent l'espace. Deux caméras sont situées à la Tambourinette dont l'une donne directement sur ce bâtiment. Par ailleurs, la route d'Armes est filmée en amont et aval. Cela règle des questions de sécurité.

Pour le reste, il s'agit de la signature d'un bail, précaire pour l'instant. Le gérant devra aussi assurer et sécuriser son outil de travail. Il en est informé et le prend en compte dans son business plan.

Pour la navette, nous souhaitons poursuivre l'implication citoyenne. Au-delà du choix d'aménagement de la place des promenades, des consultations auront lieu sur les parcours afin de les optimiser pour qu'ils soient adaptés au plus près des besoins quotidiens des habitants. Ceci fera l'objet d'un travail dédié avec les habitants pour optimiser le parcours voire déterminer des modalités de fonctionnement qui pourraient être, en étant prévenu assez tôt, un transport à la carte et adapté aux besoins des habitants.

Le but est de mobiliser plus les parkings périphériques et d'amener les commerçants, les personnels et les professions libérales à aller stationner sur ces parkings périphériques, libérant ainsi le stationnement pour leurs clients et optimisant aussi, je l'espère, leur chiffre d'affaires.

N. FAULE : Concernant le programme d'électricité, je vous rappelle que ce projet est de longue haleine, puisqu'il a débuté en 2015 dans le cadre de l'opération TEPCV (Territoires à Énergie Positive dans la Croissance Verte). Nous n'avons pas attendu le problème de l'énergie pour économiser l'électricité au niveau de la collectivité.

L'extinction des lumières est un choix collectif pour des raisons économiques, mais aussi pour éviter de perturber les animaux.

N. BOURDOUNE : Il y avait également un impératif écologique et la volonté de lutter contre la pollution lumineuse afin de bénéficier de nuits étoilées, notamment en été.

Nous avons aussi évoqué la question des poteaux d'éclairage publics solaires. Nous l'avons également abordé avec le SIEEN, mais un double écueil s'est présenté. Ils sont beaucoup plus chers que les poteaux à LED. Compte tenu du volume de points lumineux sur Clamecy, cela n'a aucun intérêt économique, contrairement à un village. Qui plus est, nous sommes en site patrimonial remarquable. Des poteaux avec panneaux solaires ne sont pas acceptés par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) du fait de l'inadéquation en termes d'intégration paysagère.

J. GUIBERT : D'autres zones que celle classée dans la commune peuvent en bénéficier. À Varzy, il existe une zone où ont été placés des poteaux avec panneaux solaires dans la zone d'activité, vers le lycée privé, qui ne sont dénués d'intérêt esthétique.

Le démarrage de ce dossier date de 7 ans, mais je pense qu'il a été mis en pause depuis longtemps. Sa relance et sa priorisation vient du coût des énergies.

J'entends vos réponses sur ce sujet, mais d'après le débat d'il y a un an, le budget annuel tourne autour de 75 000 €. Cela fait beaucoup de kilos de légumes pour fournir nos cantines. Il faudra aussi calculer le coût d'un kilo de légumes et la quantité consommée par an. Nous serions effectivement autonomes, nous maîtriserions la chaîne de production et les produits, mais le coût est largement supérieur au coût d'une entreprise. J'attire l'attention sur ce point.

Pour la sécurisation de la guinguette, des cambrioleurs chevronnés pourront rentrer, même avec des panneaux en bois.

Pour la navette, vous répondez sur certains aspects, mais pas sur les contraintes. Je pense que le budget est déjà arrêté et déterminé par le besoin de la population. Plus de fréquence signifie plus d'horaires et donc une explosion du budget. L'année 2023 est contraignante au niveau du budget. Vous avez sans doute déjà une fourchette de budget maximum dédié à cela.

N. BOURDOUNE : Les agents ont déjà les compétences, puisque nous parlons d'une navette électrique. Nous n'allons pas faire tourner un bus vide par souci de communication. Il est nécessaire de se concerter pour une gestion optimisée et la plus rationnelle possible.

Pour le budget d'investissement, différentes sollicitations sont en cours pour connaître le montant le plus adapté. Nous avons évidemment un maximum. Nous nous appuyons également sur l'expérience de communes où ce dispositif existe, comme la Coursinelle à Nevers ou à Cosne. Des rapprochements sont en cours pour que cela coûte le moins cher possible à la collectivité, même si ce projet peut être subventionné à hauteur de 50 %.

J. GUIBERT : J'aurai une proposition à faire. Quelques communes investissent sur le transport à hydrogène avec des subventions fléchées. Le coût d'investissement est peut-être plus important, mais il y a plus de subventions. Cette piste verte semble intéressante.

N. BOURDOUNE : Les services l'ont entendu et vont creuser cette piste. Nous sommes cependant contraints par le temps. Les travaux de la place des promenades commencent mi-septembre et l'objectif étant que ce système soit fonctionnel dès le début des travaux.

N. FAULE : Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 670 562,67 € répartis comme suit :

- Excédent reporté (poste 001) : 232 000,00 €.
- Opérations d'ordre budgétaire (poste 040) : 200 000,00 €.
- Opérations de cessions (poste 024) : 94 000,00 € qui correspondent aux ventes prévues en 2023.
- FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA, poste 10222) : 280 000,00 €.
- TLE (Taxe Locale d'Équipement, poste 10223) : 1 000,00 €.
- Affectation de résultat (poste 1068) : 0,00 € puisque nous disposons d'un excédent d'investissement et avons des restes à réaliser positifs.
- Subventions (poste 13) : 700 000,00 €.
- RAR (Restes À Réaliser) : 1 795 349,26 € qui sont supérieurs en recettes par rapport à ceux inscrits en dépense.
- Emprunts (poste 16) : 368 213,41 €. Cet emprunt infime a été contracté grâce à une affectation du résultat effectuée en amont ainsi que des RAR positifs. Ce petit emprunt montre une bonne gestion pour la collectivité.

N. BOURDOUNE : Le montant de l'emprunt est inférieur que le remboursement du capital. J'aime bien le redire.

N. FAULE : La dette sera éteinte en 2043 si nous ne contractons pas de nouvel emprunt. La durée des emprunts se situe entre 10 et 20 ans et sont majoritairement à annuités constantes.

N. BOURDOUNE : Après la présentation de ce rapport, je vous propose de passer au vote. Ce vote ne concerne pas le contenu du rapport mais le fait qu'il a été effectivement présenté.

J. GUIBERT : Concernant la dette, nous pouvons discuter sur le désendettement. La date de 2043 est une chimère car cette date va se repousser puisque nous contractons des prêts pour cette année et que d'autres sont prévus en 2024. Un élément m'interroge. 24 % de cette dette est assujettie au niveau du livret A. Au départ, l'idée était bonne puisqu'elles étaient à 0,75. Aujourd'hui, nous sommes à 3 % et cela fait exploser la dette. Quel surcoût cela amène ?

N. BOURDOUNE : Nous avons connu des temps difficiles en termes d'emprunt. Celui de 2023 n'est pas encore réalisé. Nous avons imaginé un taux d'intérêt pessimiste pour espérer une bonne surprise au moment de contracter l'emprunt, qui sera soumis à une délibération du Conseil Municipal. Nous empruntons en fonction de la réalité de nos besoins tout en maintenant une politique d'investissement ambitieuse. Par rapport à 2022, nous avons 200 000 € d'emprunts en moins, ce qui montre une volonté de gérer au mieux le risque.

❖ Vote : Unanimité.

- **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) : Budget eau :**

N. FAULE : Clamecy poursuit les actions de protection de la ressource en eau via la cellule agroenvironnementale sur les bassins d'alimentation de nos captages (le Foulon et la Fontainerie). La Ville, avec les 3 autres communes de la cellule, a signé le CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climat), se réengageant pour 5 ans. Ce contrat concerne la mise en place de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) auprès des agriculteurs engagés en fonction du service rendu pour protéger l'eau, par exemple en utilisant moins de pesticides. Ce dispositif est mis en place pour 5 ans avec la commune de Brinon-sur-Beuvron et nous comptons actuellement 19 agriculteurs engagés.

L'événement important de 2023 est la signature du contrat de DSP (Délégation de Service Public) avec VEOLIA qui comprend de nouveaux investissements pour les 2 ans à venir, notamment :

- La lutte contre les réseaux fuyards,
- Le renouvellement de canalisations et d'équipements.

Il faudra intégrer le fait que l'eau est une ressource de plus en plus limitée. L'enjeu pour les années à venir consistera à préserver la qualité ainsi que la quantité d'eau pour tous les usagers.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 502 561,00 € réparties comme suit :

- Charges à caractère général (poste 011) : 50 500,00 €, qui sont un retour à des dépenses normales, certaines charges s'arrêtant en 2022, comme le schéma directeur eau potable et la consultation qui n'ont plus lieu d'être.
- Charges de personnel (poste 012) : 53 000,00 €. L'augmentation est aussi due au dégel du point d'indice calculé sur l'année totale.
- Charges financières (poste 66) : 39 000,00 € qui correspondent aux intérêts d'emprunt
- Charges exceptionnelles (poste 67) : 178 000,00 € constituées des PSE, qui sont prises en charge à 100 % par l'Agence Seine-Normandie.
- Opérations d'ordre (poste 042) : 98 000,00 € qui sont aussi inscrites en recettes d'investissement.
- Virement à la section d'investissement (poste 023) : 84 061,00 € qui permet d'équilibrer l'investissement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 530 000,00 € réparties comme suit :

- Produit de la surtaxe (poste 70) : 220 000,00 € qui est un taux pratiqué auprès des autres communes et sera soumis au vote un peu plus tard dans ce Conseil.
- Dotations, participations (poste 74) : 256 500,00 €.
- Opérations d'ordre (poste 042) : 53 500,00 €.

Nous n'avons pas d'excédent reporté, la section d'investissement nécessitant peu d'emprunts.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent 184 100,00 € réparties comme suit :

- Subventions (poste 139) : 53 500,00 €.
- Remboursement de capital (poste 16) : 109 500,00 € correspondant à un petit emprunt.
- Programmes travaux (poste 23) : 21 100,00 € englobant l'équipement de sécurisation des équipements d'eau potable (garde-fous, barrières).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 184 100,00 € réparties comme suit :

- Prélèvement de la section de fonctionnement (poste 021) : 84 061,00 €.
- Dotation d'amortissement (poste 28) : 98 100,00 €.
- Créances sur collectivités publiques (poste 2763) : 1 939,00 €, correspondant à un remboursement de la commune d'Ouagne.

Concernant la dette du budget eau, nous constatons qu'aucun nouvel emprunt n'est prévu pour 2023. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 est de 1 249 406,95 € répartis en 13 emprunts. L'extinction de la dette se fera en 2046, si aucun nouvel emprunt n'est contracté.

N. BOURDOUNE : Merci Mme FAULE pour cette présentation. Nous devons valider la présentation effective du ROB budget eau.

❖ Vote : Unanimité

- **Délégation de service public (DSP) :**

- Vente en gros de l'eau :

N. BOURDOUNE : Il est proposé de rattraper une anomalie historique. Il existe actuellement 2 surtaxes :

- Une concernant les habitants de Clamecy d'un montant de 0,625 €/m³,
- Une concernant la vente d'eau aux communes extérieures d'un montant de 0,2405 €/m³.

Avant la construction de l'usine de traitement de l'eau, nous vendions de l'eau non traitée aux communes extérieures, expliquant cette différence de prix. Les communes assuraient le traitement de cette eau pour la rendre potable. L'usine de traitement de l'eau a été construite il y a une dizaine d'années et il n'y a pas eu de réévaluation pour les communes extérieures alors qu'elles recevaient de l'eau directement traitée. L'intérêt du travail sur la DSP est de revenir sur ce point, pour des raisons d'équité entre Clamecy et les autres communes. La collectivité est garante des investissements et de l'ensemble du réseau, jusqu'à la livraison aux différentes communes.

Prenant en considération le coût des infrastructures, de la qualité et de l'approvisionnement en eau potable supportés principalement par les habitants de la Ville de Clamecy, il est proposé l'augmentation du montant de la surtaxe par m³ pour les ventes en gros : celle-ci passerait de 0,2405 €/m³ à 0,625 €/ m³.

J. GUIBERT : Nous aurions pu faire un autre schéma. Nous avons un excédent de plus de 27 000 €. Nous aurions pu raboter la surtaxe pour baisser le prix de l'eau pour les habitants.

N. BOURDOUNE : Les habitants de Clamecy sont ma priorité. En cas de petits investissements concernant l'usine de traitement, il est toujours bon d'avoir une petite réserve afin de pas contracter d'emprunt. Vous le souligniez tout à l'heure, les taux d'intérêt sont tels que tout ce qui peut être capitalisé en amont limitera les emprunts. On ne fait pas de gras sur les communes extérieures. Pendant 10 ans, elles payaient beaucoup moins chère que les Clamecycois une eau qui était la même. Je vous rappelle qu'il y avait un tarif social proposé, lié aux volumes. Pour les petits consommateurs clamecycois, l'eau est beaucoup moins chère que sur le contrat précédent, jusqu'à 150 m³.

J. GUIBERT : Les budgets sont souvent à l'équilibre. Je me souviens de cette proposition d'offre sociale, mais elle ne concerne pas seulement les Clamecycois, comme le coût de rabot que je propose.

N. BOURDOUNE : Testons cette année ce rééquilibrage des tarifs. En fonction des investissements nécessaires, nous pourrons, l'année prochaine lors de la fixation de la surtaxe, faire cet effort et nous le ferons peut-être. Il est temps que la solidarité ne va que dans un sens, à savoir de Clamecy en direction des autres communes. Avec la CCHNVY, nous avons pu constater que le ruissellement ne va que dans un seul sens, à savoir de Clamecy vers les autres communes.

J. GUIBERT : S'agit-il d'une transition vers dossier suivant ?

N. BOURDOUNE : Totalelement !

❖ Vote : Majorité (2 abstentions).

- Séparation des facturations eau potable / assainissement

N. BOURDOUNE : Pour sécuriser les réseaux des usines de la zone, une étude est lancée pour la mise en place d'une usine pour traiter les produits phytosanitaires. Même si nous avons une politique active en matière de PSE et de pratiques vertueuses avec les agriculteurs, nous ne devons pas faire l'économie d'un traitement de la qualité de l'eau. C'est aussi un engagement électoral de maintenir voire diminuer le prix de l'eau pour les habitants.

Il va aussi falloir nous interroger sur nos pratiques, cette ressource devenant rare, et réduire l'impact de nos activités sur la nature dans un moment où les sécheresses se succèdent.

Pour avoir participé aux commissions assainissement de la CCHNVY, il s'avère que celle-ci souhaite proposer une augmentation très importante du traitement des eaux usées et donc de l'assainissement collectif : augmentation de 46 % pour la part fixe (passant de 49 € à 86 €) et de 30 % de la part variable, correspondant à l'augmentation du prix au m³ consommé. Cette augmentation souhaitée par la CCHNVY, que je ne voterai pas dans l'état actuel des informations, annihile totalement l'effort conséquent fait en direction de nos habitants pendant les négociations et maintenu, puisque nous n'augmentons pas la surtaxe eau de la part communale.

Véolia inscrit sur la même facture l'eau pour la commune de Clamecy et l'assainissement pour la CCHNVY.

Nous souhaitons dissocier ces facturations afin que nos habitants puissent identifier qui limite les coûts dans l'intérêt de leur pouvoir d'achat, et qui pour des raisons qui lui appartiennent comme des difficultés d'équilibre, n'hésite pas à matraquer la population en augmentant fortement les coûts de l'assainissement au lieu d'une augmentation graduelle depuis 2017, la situation n'étant pas nouvelle.

Cette demande de séparation se fait pour des raisons de transparence de la réalité du prix de l'eau et d'information sur le coût de l'assainissement induite par la politique menée par la CCHNVY. Nous souhaitons également ne plus payer la facturation de cette facturation conjointe en lieu et place de la CCHNVY.

O. MAILLARD : Quel est l'intérêt de séparer les factures ? J'ai sollicité des habitants, il ressort qu'il n'y a pas d'utilité d'avoir 2 factures. C'est un ressenti au niveau écologique 2 factures 2 envois. Pour fabriquer du papier, nous avons besoin d'eau, ressource vitale, et de polluants. Ce coût sera reporté sur les Clamecycois. Pour eux, 2 envois, 2 factures, 2 paiements au niveau écoresponsable paraissent démesurés.

N. BOURDOUNE : Pour qu'un sondage soit significatif, il faut interroger 1 000 personnes. Combien de personnes avez-vous sondé ?

O. MAILLARD : Non, je ne peux pas vous le dire.

N. BOURDOUNE : J'entends l'observation et déplore cet impact, mais certaines factures peuvent être dématérialisées par simple demande à l'opérateur. À charge pour qui le souhaite de le faire.

Il s'agit d'un enjeu informatif. Les habitants ne faisaient pas la différence entre les 2 et la CCHNVY qui gère l'assainissement depuis 2017, date du transfert de compétence. Elle n'a pas souhaité faire une étude d'impact avant le transfert de compétence, ce qui lui aurait permis de constater le coût des frais générés ; puisqu'un certain nombre de communes ne faisait ni d'entretien ni d'amortissement de leurs stations d'épuration. Ils ont pris la compétence et il paraît normal de séparer les factures. Le contrat

avec Véolia ne concerne que l'eau. À charge pour la CCHNVY de gérer elle-même l'assainissement. Dès cette délibération, nous les informerons et ils verront avec Véolia s'ils effectuent la facturation de l'assainissement pour le compte de la CCHNVY ou si elle facture elle-même en direction des usagers.

J. GUIBERT : Nous voterons favorablement cette proposition de ne pas faire payer plus cher les habitants. Nous serons toujours favorables aux décisions cherchant à faire baisser la facture.

O. MAILLARD : Va-t-il y avoir des frais de gestion de ces deux factures répercutés sur les habitants ?

N. BOURDOUNE : Vous poserez la question à la CCHNVY. Pour la ville de Clamecy, les frais de gestion concernant l'eau n'augmenteront pas.

❖ Vote : Majorité (1 abstention).

- Révision de tarifs pour les salles et le matériel

L. DUQUE : Il convient de fixer les tarifs de location ou de valorisation des salles suivantes :

- Salles de la Ferme Blanche :

Tarifs 2023	Tarifs Clamecy		Tarif communes extérieures	
Propositions	Tarifs	Caution	Tarif	Caution
SALLE DE CONCERT	150,00 €	250,00 €	170,00 €	250,00 €
Option équipement son & lumière	150,00 €		150,00 €	
Option sono & micro	30,00 €		30,00 €	
Option vidéo projecteur & écran	20,00 €		20,00 €	
Mise à disposition d'un régisseur	500,00 €		600,00 €	
SALLE 1	60,00 €	250,00 €	70,00 €	250,00 €
	Valorisation		Valorisation	
Studio de répétition	40,00 €		45,00 €	
Logement (la nuitée)	80,00 €		80,00 €	

- Caves du Centre Culturel Romain Rolland : location journalière : 20 €

- Matériel :

- Sono + micros : 30 €/jour
- Écran + vidéoprojecteur : 20 €/jour

❖ Vote : Unanimité.

- CIAS : Refacturation des fluides du centre médico-social 2021-2022

N. BOURDOUNE : Par délibération du Conseil du 1^{er} février 2023, le Conseil Municipal a voté la refacturation des consommations de gaz au Centre intercommunal d'Actions Sociales à hauteur de 9 282,63 € pour l'année 2021 et 19 011,51 € pour l'année 2022.

Au regard des consommations réelles de l'année 2022, il convient de modifier le montant à refacturer pour l'année 2022 à hauteur de 17 964,02 €.

❖ Vote : Unanimité

RESSOURCES HUMAINES :

- Suppression de postes :

N BOURDOUNE : Il y a lieu de procéder aux suppressions de postes suivantes :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet (promotion de l'agent au grade d'attaché),
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (promotion des agents au grade supérieur),
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (promotion de l'agent au grade supérieur),
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 24,5/35^{ème} (remplacé par un poste à temps complet),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (décès de l'agent),
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (promotion de 4 agents au grade supérieur et 1 départ à la retraite),
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (départ à la retraite),
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet (promotion de l'agent au grade supérieur),
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (démission de l'agent),
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 14,53/35^{ème} (départ à la retraite),
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 11,66/35^{ème} (promotion de l'agent au grade supérieur).

Les agents partis à la retraite, ayant démissionné ou décédé ont été remplacés par des agents nommés sur un autre grade ou leurs heures ont été attribuées à des agents à temps non complet. L'objectif est que chacun puisse tendre pour un travail à temps complet. Ces postes n'ont plus lieu d'être dans le tableau des effectifs.

❖ Vote Unanimité.

- Subvention Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal

N. FAULE : Il est proposé d'attribuer une subvention au Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie. Celle-ci correspond à 2,81 % de la masse salariale hors cotisations employeur soit :

- Budget général : 63 124,62 €
- Budget eau : 946,52 €

N. BOURDOUNE : Il s'agit d'une obligation légale.

❖ Vote : unanimité

SPORT :

- Subvention : Vélo-Club de Clamecy : Prix de la Municipalité

G. TEXIER : La subvention sollicitée concerne l'organisation du prix de la Municipalité 2023.

Prix de la Municipalité : 797 €. Pour mémoire, le montant de la subvention 2022 s'élevait à 700 €.

❖ Vote : Unanimité.

ENVIRONNEMENT :

- ❖ Programme de travaux forestiers 2023

R. GATEAU : L'Office National des Forêts propose d'engager le programme de travaux suivant dans la forêt communale :

- Maintenance mécanisée du cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles sur la parcelle 8 : 6 129,24 € HT
- Maintenance mécanisée du cloisonnement sylvicole et nettoyage manuel de jeune peuplement sur la parcelle 9A : 3 823,22 € HT
- Maintenance mécanisée du cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles sur la parcelle 10 : 6 094,96 € HT
- Maintenance mécanisée du cloisonnement sylvicole et nettoyage manuel de jeune peuplement sur la parcelle 18A : 1 577,10 € HT
- Maintenance du cloisonnement sylvicole et détournage dans les peuplements sur la parcelle 18B : 1 110,54 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 18 735,06 € HT, soit 20 608,56 € TTC.

Il s'agit de nettoyer de manière mécanique ou manuelle ces parcelles pour cultiver correctement nos forêts.

❖ Vote : Unanimité.

CULTURE :

- ❖ Appel à projets « Passeurs d'Images » – demande de subventions

L. DUQUE : Il est proposé de répondre à l'appel à projet « Passeurs d'Images », dispositif national d'éducation qui permet le développement de projets culturels cinématographiques et audiovisuels hors temps scolaire et en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons

sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, d'une offre et de pratiques cinématographiques et audiovisuelles.

Le projet, porté par la Ville et construit en partenariat local avec les principaux acteurs de la culture et de l'accompagnement social, permettrait à des jeunes âgés de 12 à 25 ans de s'initier aux techniques du cinéma et de cocréer le projet 2024. Le budget global s'établit à 24 100 €.

Il est proposé de répondre à cet appel à projet, d'approuver le plan de financement de l'opération et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État, de la DRAC, de la CAF, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de la Communauté de Communes Haut-Nivernais Val d'Yonne et du Conseil départemental de la Nièvre pour un montant total de 8 500 €.

Budget prévisionnel de l'action 2023*			
Les dépenses et les recettes doivent être équilibrées.			
CHARGES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Atelier			
Salaires intervenant**	7700	Passeurs d'images (DRAC)	3000
Frais de déplacement, repas et hébergement	400	Etat autre	
Fournitures	200	Région	2000
Assurances		DRDJSCS	1000
Locations de matériel (précisez)		Département	
Autre (précisez)		Intercommunalité	500
Séances de cinéma		Commune	500
Location de salle		Organismes sociaux	2000
Droit de diffusion et Sacem	600	Aides privées	
Billetterie		Fonds propres	
Salaires intervenant*			
Frais de déplacement, repas et hébergement	100		
Communication			
Charges de fonctionnement			
Coordination	4800		
Autre : personnel municipal cinéma / centre sociaux	4340		
Mise à disposition gratuite de biens et services	5000	Prestations en nature	10100
Personnel bénévole	960	Dons en nature	5000
TOTAL	24100	TOTAL	24100

N. BOURDOUNE : Le principe est de nous autoriser à demander des subventions.

❖ Vote : Majorité (2 contre).

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

A. MAGNIEN : Pour des questions de gestion de trésorerie du CCAS, il convient d'adopter une délibération relative à la subvention 2023 versée par la Ville de Clamecy au CCAS. À la suite de l'élaboration du budget 2023 du CCAS, une subvention de 85 000 € permettrait de trouver l'équilibre. En 2022, la subvention s'élevait à 48 900 € du fait d'un report de trésorerie antérieure. Un événement a été annulé (repas des aînés de 2021) à cause du contexte sanitaire.

Il vous est proposé de verser une subvention de 85 000 €, en 3 versements :

- ❖ 35 000 € en mars 2023,
- ❖ 30 000 € en juin 2023,
- ❖ 20 000 € en octobre 2023.

Pour information, un travail de valorisation du matériel, des locaux et du personnel mis à disposition est en cours de finalisation. Il permet de voir l'engagement de la collectivité en matière sociale. En plus de cette subvention de fonctionnement, plus de 25 000 € sont engagés par la Ville au profit des bénéficiaires du CCAS. Cela n'a aucune incidence sur le plan comptable, puisqu'il y a un équilibre en recettes et en dépenses. Cela valorise cette mise à disposition par le biais de la ramasse ou du ménage par le personnel municipal, les fluides, du matériel mis en commun.

N. BOURDOUNE : Au-delà de l'augmentation des besoins du fait du contexte local, de plus en plus de personnes sollicitent le CCAS et notamment l'épicerie, une transformation du service s'est opérée avec 2 agents.

❖ Vote : Unanimité.

MOTIONS :

- Fermeture d'une classe à l'École de la Ferme Blanche

I. CIUDAD-KADI : Le 3 février 2023, la Directrice Académique de la Nièvre nous a informés qu'une classe de l'École Ferme Blanche pourrait être fermée à la rentrée scolaire de septembre 2023, compte tenu de la baisse estimée des effectifs.

La suppression d'une classe entraînera :

- Une augmentation du nombre d'enfants par niveau de classe,
- Un passage de classe à 2 niveaux,
- La réduction du temps individualisé nécessaire aux apprentissages,
- La réduction du temps consacré aux enfants en difficultés et avec des niveaux très divers.

Le Conseil Municipal s'oppose à cette suppression de classe à l'École de la Ferme Blanche afin de maintenir un enseignement de qualité et défendre la réussite de tous les enfants.

❖ Vote : Unanimité.

- Lycée Romain Rolland : Dotation Horaire Globale (DHG)

I. CIUDAD-KADI : Mardi soir, je me suis rendue avec Mme MEFTAH au Conseil d'Administration du Lycée Romain Rolland concernant la DHG. Nous avons voté contre, comme la majorité du Conseil d'Administration. Un nouveau Conseil d'Administration se tiendra donc d'ici 8 jours. Malheureusement, même si le vote sera le même, la DHG restera en l'état.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Dotation Horaire Globale attribuée au lycée Romain Rolland pour la rentrée 2023-2024 est en baisse (- 14,5 heures pleines).

Le travail de répartition de la DHG du Proviseur du Lycée Romain Rolland nous paraît tout à fait cohérent, mais la dotation du rectorat ne permet pas des conditions d'apprentissage et d'accompagnement optimales.

Ainsi, la réduction de la DHG entraînera :

- La suppression d'un poste de professeur de mathématiques,
- Les Secondes Générales comportant des divisions de 34 élèves par classe ne pourront plus bénéficier des heures de dédoublement en maths et en français, matières essentielles,
- Les heures prévues pour l'accompagnement à l'orientation, heures personnalisées, ne seront plus effectives dans leur globalité.

Par ailleurs, les effectifs pour les Premières estimés par le Rectorat seraient de 68 élèves, alors que 79 élèves sont recensés par le Proviseur.

Ces dispositions ne permettent pas de créer des conditions d'étude satisfaisantes pour les élèves.

Le Lycée Romain Rolland, situé en milieu rural, accueille en partie une population issue de catégories socio-professionnelles fragilisées, dans un territoire où la mobilité est limitée. Cet établissement mérite des moyens suffisants et une attention toute particulière, réalité que les services du rectorat reconnaissent de façon explicite mais pas encore de manière suffisante. L'accompagnement des élèves est d'autant plus nécessaire.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à la suppression du poste de professeur de mathématiques, nous demandons le maintien de la DHG assurant l'accompagnement personnalisé à l'orientation et à l'attribution de toutes les heures dévolues aux enseignements pour assurer le dédoublement des classes de Seconde.

❖ Vote : Unanimité.

- Fermeture de la ligne ferroviaire Nevers-Dijon

N. BOURDOUNE : L'organisation des travaux sur la ligne ferroviaire Nevers-Dijon a été présentée à un certain nombre d'élus locaux lors d'une réunion à Montchanin le 20 décembre dernier. Les usagers et la population nivernaise en ont pris connaissance dans la presse locale, à la fin du mois de décembre.

Alors que les voies ont actuellement entre 30 et 50 ans d'âge, ces travaux sont indispensables pour préserver le réseau, le service, et éviter des arrêts de circulations de trains. Ils en appellent d'autres, actuellement envisagés entre 2026 et 2030, jusqu'à l'électrification de la ligne, programmée par la

Commission du débat public et par le Conseil d'Orientation des infrastructures avant 2040. Ces travaux participent également de la concrétisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA).

SNCF Réseau et la Région ont annoncé la fermeture complète des 161 km de ligne pendant 7 mois à compter de juillet 2023 pour la conduite des travaux. Au regard du calendrier et des modalités spécifiques de planification des travaux par la SNCF, la décision de fermeture totale et continue de la ligne remonte à au moins 3 ans.

À cela s'ajoute l'inquiétude sur la façon dont seront organisés les cars de substitution. La ligne Nevers-Dijon est utilisée quotidiennement par des lycéens, des salariés, des étudiants. Elle est notamment indispensable aux jeunes Nivernais et Saône-et-Loiriens étudiant à Dijon et revenant chez eux quotidiennement ou le week-end. Elle a connu dernièrement une amélioration de sa fréquentation, témoignant de l'intérêt des usagers pour le train. En l'absence d'information précise sur les solutions de substitution, nombre d'usagers sont plongés dans l'incertitude. Faudra-t-il 5 h de car pour joindre Nevers à Dijon ? Déjà des jeunes lycéens scolarisés en terminale envisagent de se détourner de Dijon pour la poursuite de leurs études dans l'enseignement supérieur.

La mobilité des usagers de la ligne est ainsi très lourdement dégradée pendant presque un an. Le transport ferroviaire est non seulement un mode de transport plus écologique que le car, mais il est plus sûr, plus rapide, plus ponctuel, plus confortable.

Si les travaux sur les lignes sont indispensables, ils doivent être organisés de manière à ne pas décourager les usages, dans la concertation avec les territoires et les usagers, avec une information complètement transparente dès les premiers arbitrages requis. La Région elle-même pourrait accuser un recul de ses recettes commerciales si des usagers en venaient à se détourner durablement de la ligne.

Lors d'autres chantiers, des solutions techniques alternatives ont pu être mises en œuvre, permettant de ne pas interrompre totalement le trafic lors de tels travaux. En particulier, selon le déroulement des opérations, il est parfois possible de maintenir des circulations partielles sur les portions de ligne. Cette option nécessite une organisation ferroviaire spécifique, mais permet de garantir un temps de parcours raisonnable en conjuguant train sur la portion de ligne et car là où les travaux se déroulent.

► Nous sollicitons la transparence sur l'organisation concrète des travaux ainsi que la communication des justifications techniques précises des choix opérés, passant par la publication du phasage précis des travaux.

► Nous demandons que toutes les solutions techniques soient étudiées pour éviter une fermeture totale de la ligne pendant 7 longs mois, comme c'est le cas sur de nombreuses autres lignes en France où de tels travaux sont effectués sans que le service ferroviaire soit totalement interrompu.

► Nous demandons l'organisation, par la Région et par SNCF Réseau, de réunions publiques de concertation avec les usagers et la population, qui ont appris la décision par voie de presse pendant les Fêtes de fin d'année, et qui sont aujourd'hui nombreux à ne pas connaître la situation. Les usagers doivent être associés à la recherche de solutions concrètes.

► Nous demandons que l'élaboration de l'offre de substitution par car soit également élaborée dans la concertation avec les usagers et les élus locaux avec l'objectif de préserver l'accès à la mobilité des usagers de la ligne.

► Nous en appelons enfin à une tout autre démarche pour la conduite des travaux de modernisation des lignes ferroviaires, passant par une concertation avec les usagers, les élus locaux, les organisations syndicales, dès le lancement du processus de planification.

J. GUIBERT : Je suis relativement d'accord. J'étais à une réunion de travail où M. Neugnot présentait les travaux avec les responsables de SNCF réseaux. Ceux-ci s'élèvent à 137 millions d'euros, dont 67 millions sur une partie petite de la voie (30 kms) Montchanin-Chagny, où il n'y a pas eu de travail depuis 50 ans. Il s'agit uniquement de régénération de voies et pas de remise à neuf. Même après les travaux,

la portion Nevers Dijon sera limitée à 50 km/h sur certaines portions. Il n'y aura donc pas de gain de temps. C'est une vraie question.

Avec le remplacement des trains par des bus, il est important de baisser le prix du billet, puisque le temps de parcours est prolongé, ce qui a été voté par tous les groupes politique en Commission. Ce n'est pas prévu par la Région et la SNCF. La Région vient même de voter une augmentation du prix des billets TER, donc les usagers paieront plus cher avec les bus de substitution.

Ces travaux sont importants et il faut les faire :

- ❖ Le rehaussement de quais,
- ❖ Des rampes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) prévues dans toutes les gares. Clamecy y a eu droit, mais ce n'est pas le cas de certaines gares.
- ❖ Des signalétiques de sécurité,
- ❖ Des balises.

Selon le directeur de la SNCF, il est impossible de garder des trajets par train, car les travaux sont générés par un train spécifique de 700 m de long qui enlève les rails à son passage puis repose les rails au fur et à mesure. Pendant 6 mois, le transit ferroviaire est impossible. Il est cependant possible de le faire sur une autre partie des travaux, d'où cette interrogation de plusieurs élus de la Commission.

Je voterai la motion et beaucoup de questions sont sans réponse. Seul M. Neugnot a la réponse.

N. BOURDOUNE : Espérons-le.

J. GUIBERT : Ce sont des questions techniques. Un collègue élu au Conseil Régional est conducteur de TER et apporte des réponses techniques contradictoires à M. Neugnot. Un nouvel atelier de maintenance des TER s'ouvrira dans la région. Selon le partenariat entre la Région et la SNCF, il est prévu de l'ouvrir à Dijon-Perrigny. Pour déconcentrer la maintenance SNCF, nous avons proposé la réhabilitation de la rotonde de Laroche-Migennes pour faire écho à la fermeture de l'usine Benteler et créer une centaine de postes d'agents de cheminots.

- ❖ Vote : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare que la séance est levée.

Remarques apportées lors du Conseil Municipal du 5 avril 2023 :
Page 9 : correction « À Varzy, il existe une zone où ont été placés des poteaux avec panneaux solaires dans la zone d'activité, vers le lycée privé, qui ne sont pas dénués d'intérêt esthétique. »

- ❖ Vote lors du Conseil Municipal du mercredi 5 avril : Majorité (1 abstention).